INSCRIPTION DE NOUVEAUX ELEVES NES en 2021 et avant POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Pôle scolaire Paul Verlaine
34 rue Chanteraine
08310 Juniville

1)Dans un premier temps, il vous faut procéder à l'**inscription de votre enfant** qui a lieu :

- Soit aux bureaux de la « **Communauté de Communes du Pays Rethélois** » : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h à SAULT-LES-RETHEL : 03.52.10.01.14 (avenue de Bourgoin)
- Soit à la **Maison Relais de Juniville**
  Matin : Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h ; mardi et jeudi de 8h30 à 10h
  Après-midi : lundi et mardi de 13h30 à 17h30 et vendredi de 13h30 à 17h
  à JUNIVILLE (nouvelle mairie)
- Ou encore sur le site de la CCPR à l'adresse suivante : **https://www.paysrethelois.fr/fr/le-portail-familles.html** afin de vous connecter à votre dossier famille pour les familles possédant déjà un compte ou bien de créer votre dossier famille pour les familles qui ne sont pas encore connues des services de la CCPR.

Se munir de :

- Un justificatif de domicile (quittance d'électricité ou téléphone fixe, acte de vente du logement),
- Le livret de famille
- L'avis d'imposition N-1 du foyer
- Une attestation d'assurance extrascolaire,
- Un certificat de radiation de l'école fréquentée si l'enfant a déjà été scolarisé,
- Le carnet de santé de l'enfant,
- Une photo d'identité de l'enfant.

2) Et dans un second temps, **l'admission de votre enfant se fait :**

Auprès de Mme Fiquémont , directrice du pôle scolaire.

- en prenant contact par téléphone au 03 24 72 71 46 (si besoin messagerie 24h/24h), en appelant **les jeudis et vendredis , jours sans prise en charge d'élèves**.
- ou par mail : ce.0080476z@ac-reims.fr

Il conviendra de retourner les fiches de renseignements et d'urgence dûment complétées par mail ou directement auprès de Mme Fiquémont ou encore en les déposant dans la boîte aux lettres verte du pôle scolaire . Il faudra joindre une copie ou un scan ou encore une photo lisible des documents suivants:
_ le livret de famille (pages parents et enfants),
_ les vaccins obligatoires du carnet de santé (à titre indicatif p 98)
_ et éventuellement le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée si votre enfant a déjà été scolarisé.

EN CAS DE DEMANDE DE DÉROGATION POUR UNE AUTRE ÉCOLE, VEUILLEZ EN INFORMER LA DIRECTRICE EN AMONT,SANS ATTENDRE LA RÉPONSE.

En juin aura lieu la visite du pôle scolaire pour les futurs élèves accompagnés de leurs parents. Vous veillerez à bien indiquer dans la fiche de renseignements une adresse mail pour pouvoir être recontactés pour la visite. En effet, des dates vous seront proposées et une inscription à la visite sera nécessaire pour permettre de réaliser une visite sans être trop nombreux.

DÉMARCHES A RÉALISER AU PLUS TARD LE 14 MARS